

DOCUMENT N° 59

RESOLUTION SUR LA PALESTINE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Charlottetown du 4 au 7 juillet 2004, sur proposition de la commission politique,

RAPPELANT ses précédentes et constantes résolutions, et particulièrement celle adoptée à la XXVIIIe Session de l'APF réunie à Berne en 2002 ;

CONVAINCUE que la seule voie possible pour le Proche-Orient est l'établissement d'une paix juste et durable fondée sur l'existence conjointe d'un Etat palestinien et d'un Etat israélien aux frontières internationalement reconnues et acceptées par eux ;

RAPPELANT les nombreuses résolutions des Nations Unies proclamant le droit du peuple palestinien à disposer d'un Etat indépendant et reconnaissant le droit au retour des réfugiés ;

CONSIDÉRANT que la construction d'un mur de séparation ainsi que l'implantation de nouvelles colonies sont des obstacles à une solution pacifique du problème israélo-palestinien ;

DEPLORANT la multiplication d'actes de terrorisme frappant l'ensemble des populations civiles de la région ;

DEMANDE aux parties de respecter un cessez-le-feu intégral et les obligations qu'impose la feuille de route afin de relancer le processus de paix ;

DEMANDE à Israël de se retirer des territoires occupés, de renoncer à la construction d'un mur de séparation et à l'implantation de nouvelles colonies ;

CONDAMNE tous les actes de terrorisme quels que soient leurs formes et leurs auteurs ;

APPELLE au déploiement d'une force internationale dans les territoires palestiniens occupés pour garantir le respect du droit international ;

APPELLE les parties concernées à reprendre les négociations dans les plus brefs délais sous l'égide des Nations Unies et dans l'esprit de la feuille de route.